

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 14 novembre 2025

RN12 - Noyal (22): – Des protections acoustiques et une chaussée rénovée pour réduire le bruit

Démarrage des travaux dès le 17 novembre

La Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Ouest engage, dès le 17 novembre 2025, la construction de protections acoustiques à Noyal, le long de la RN12.

Ces aménagements répondent au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Côtes-d'Armor, qui a identifié plusieurs « points noirs de bruit » sur deux secteurs à proximité du centre-bourg.

Deux secteurs concernés

1. Secteur au sud du pont menant vers Saint-Rieul

Un merlon de terre de près de **300 m de long** et d'une **hauteur de 3 mètres**, sera réalisé le long de la RN12 pour protéger les riverains de la rue des Chênes.

Calendrier des travaux :

- démarrage des travaux : **17 novembre 2025**, sous réserve des conditions climatiques,
- construction du merlon : jusqu'à **fin janvier 2026**,
- engazonnement du merlon : **printemps 2026**.

2. Secteur de la rue Louis Hingant

Une protection acoustique de **200 mètres de long** environ sera mise en place. Cette protection se distinguera par :

- un merlon de terre à proximité du terrain de sports,
- des écrans anti-bruits installés sur le pont rue Louis Hingant et sur les dispositifs de retenue en béton.

Calendrier prévisionnel des travaux : **printemps – été 2026**

La rue Louis Hingant fera l'objet de fermeture ponctuelles à compter du printemps 2026 et une signalisation sera mise en place.

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr



Travaux complémentaires : rénovation des chaussées pour réduire les nuisances sonores

En **septembre – octobre 2026**, la chaussée de la RN12 (sens Lamballe → Noyal) sera rénovée avec un enrobé permettant également de réduire les nuisances sonores.

Des travaux nécessaires mais potentiellement gênants

Ces chantiers risquent de générer des nuisances : du bruit, des circulations de camions et des travaux de nuit, avec un impact possible pour les riverains les plus proches et pour les usagers de la RN12. La DIR Ouest veillera à limiter autant que possible la gêne pour les riverains et les usagers.

Appel à la prudence

Les travaux sont toujours organisés de façon à préserver la sécurité de nos agents comme des usagers et de limiter la gêne occasionnée. Merci de **respecter la signalisation**, les **distances de sécurité** et les **limitations de vitesse**. La plus grande **prudence est recommandée** !

Chaque jour, les agents de la DIR interviennent pour votre sécurité, respectez leur travail, respectez-les !

Pour rester informé

- Consultez les conditions de circulation sur le site de la DIR Ouest: diro.fr
- Suivez l'information routière Bison Futé : bison-fute.gouv.fr
- Restez attentif aux panneaux d'informations lumineux sur votre trajet

Direction interdépartementale des routes Ouest

Toute l'année, sur les routes nationales de **Bretagne** et des **Pays de la Loire**, la DIR Ouest est garante de la **mobilité**, de la **sécurité** de millions d'usagers de la route et contribue au **développement des territoires** desservis. Cette mission de service public est portée par 760 femmes et hommes, **fiers** de leurs métiers, **fiers** de faire partie de la DIR Ouest, **fiers** d'être utiles.

La DIR Ouest est un service déconcentré du ministère des Transports.

Pour plus d'informations sur **la DIR Ouest** et ses **actions**, visitez notre site web: diro.fr

2025-60

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr

